

CADASTRE FORESTIER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Légende: Forêt Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 18 JAN. 2006

Constatation définitive de la forêt, concernant notamment les zones de construction et leurs environs, avec piquetage de la zone à bâtir.

Le Géomètre: Sierre, le 10 juillet 2005 L'ing. forestier: Venthône, le 10.7.2005 L'inspecteur d'arrondissement: Bramois, le 04.11.2005 La commune: Venthône, le

Signature of Nicolas Cordonier and Christophe Frei.

Plan cadastral 4		4156 - 355	
VERS.	DATE	DESSIN	CONTROLE
0	06.07.05	NS	BZ
Fichier: 4156046		Format: 0.90 m2	

Approuvé par le Conseil communal le 17.11.2005
Le Président: Philippe de Proux
Le Secrétaire: Daniel Antille

